

*Notice du Chef de la Division des Affaires étrangères
du Département politique, P. Bonna¹*

Berne, 11 novembre 1942 (17 h 05)

Ici à Berne, rien de spécial.

M. le Ministre Stucki a téléphoné à 16 h. 45. Le train cuirassé allemand qui était arrivé à Vichy l'a quitté. Il reste encore des commissions et quelques troupes allemandes. M. Laval est rentré et poursuit les négociations. La marche en avant des troupes allemandes et italiennes s'effectue sans résistance. L'Axe occupera le littoral méditerranéen et les grandes lignes de communication. Mais ce serait une erreur de croire que la France non occupée sera nécessairement tout entière soumise au même régime que la zone d'occupation.

A la frontière suisse, les Allemands sont arrivés à Moillesulaz. Les sorties de France ne semblent, pour le moment, pas autorisées. En revanche, l'entrée en France ne fait pas l'objet de difficultés. Les trains circulent normalement. Les communications téléphoniques avec la Savoie sont interrompues (sauf Chamonix). Elles ne le sont pas avec les grandes villes. Nous avons pu parler avec Vichy² et le Consulat à Lyon. Des communications demandées pour Marseille et Nice n'ont pu encore être obtenues, non pas en raison de l'interruption du trafic, mais de sa surcharge.

Tout ce qu'on dit dans les journaux concernant la suppression du Gouvernement français est faux. D'après la déclaration Hitler, le Gouvernement français subsiste et il peut aller où il veut.

1. Rédigée à la suite de l'occupation par les troupes allemandes de la Zone Sud, commencée le 11 novembre au matin.

2. Les communications téléphoniques et télégraphiques entre Berne et Vichy seront interrompues pendant plusieurs jours à partir du 27 novembre, ce qui amènera le Département politique à intervenir auprès des autorités de Vichy et de Berlin. Nous reproduisons ci-dessous le télégramme envoyé par le DPF à la Légation de Suisse à Berlin, le 4 décembre: Entgegen den Zusicherungen in Euern 35 und 37 sind telegraphische Verbindungen zwischen Bern und Vichy noch nicht wiederhergestellt. Präsident Laval erklärte Minister Stucki er könne nichts dafür und sei im Gegenteil bemüht, Wiederherstellung unerlässlicher Verbindungen zu erreichen. Also sind die deutschen Behörden verantwortlich für die Herbeiführung und Aufrechterhaltung untragbaren Zustandes. Lage darf nicht viel länger andauern, ohne dass wir amtlich und öffentlich die Schlussfolgerungen ziehen sowohl mit Bezug auf die Existenz einer französischer Regierung, die über die für Aufrechterhaltung ihrer auswärtigen Beziehungen unentbehrlichen Befugnisse

874

11 NOVEMBRE 1942

nicht frei verfügt, als auch auf die zahlreichen fremden Interessen, deren Schutz uns in Frankreich anvertraut ist und die wir nicht wirksam vertreten können sofern wir mit unserem Gesandten in Vichy keine Drahtverbindung haben. Die deutsche Regierung mag ermessen, welche Rückwirkungen sich hieraus möglicherweise auf die Vertretung deutscher Interessen im Ausland ergeben aber wir sind ihr und uns gegenüber verpflichtet, ihre sehr ernste Aufmerksamkeit nachdrücklichst auf eine Lage hinzulenken, die keineswegs fortdauern darf. Departementsvorsteher bittet Minister Frölicher, persönlich dringenden Schritt in diesem Sinne einzuleiten, Aide-mémoire zu übergeben und unverzüglich über Durchführung des Schrittes und dabei gefundene Aufnahme zu drahten.